

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 115 (1970)
Heft: 10

Artikel: Une enquête du service Armée et Foyer à la division frontière 2
Autor: Schaller, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une enquête du Service Armée et Foyer à la Division frontière 2 ¹

Il faut, pour se donner entièrement à une mission, avoir l'esprit aussi libre que possible, débarrassé du maximum de préoccupations étrangères à sa tâche du moment. Chaque officier sait cela, de même que chaque chef d'entreprise et chaque contremaître. Si nous devions brusquement entrer en service actif, il serait de la plus haute importance que le soldat mobilisé soit déchargé, autant que faire se peut, des soucis de tout ordre qui assailliront son esprit, et qui nuiront à l'effort qu'il devra fournir. Il est évident qu'on ne peut songer à les éliminer tous, ni complètement. Si l'on parvient toutefois à aplanir certaines difficultés, à dissiper des malentendus, à renseigner surtout ceux qui ne le sont pas ou pas suffisamment, on aura souvent rétabli le calme dans des esprits troublés par une ignorance profonde des dispositions prises dans le Pays pour préserver les intérêts de chacun, maintenir le bon ordre et assurer la sécurité.

En ce domaine comme en d'autres, rien ne peut s'improviser avec succès. Tout doit être préparé. Il serait donc utile à un chef de service Armée et Foyer de connaître, avant le jour de la mobilisation ou le moment du maintien en service de certaines troupes, quelles sont les préoccupations majeures des hommes qui composent les unités. Il doit se renseigner assez tôt, et fera bien de demeurer informé. Le jour de l'entrée en service actif, il serait trop tard, car les hommes auront autre chose à faire qu'à répondre à des enquêtes. Il doit donc, dans ces circonstances, lui être immédiatement possible de diffuser une information par la voie normale des commandants d'unité, qui répondra précisément à l'attente des hommes, et contribuera ainsi à calmer leurs appréhensions et à dissiper certains de leurs soucis.

Dans le dessein d'obtenir quelques indications sur les préoccupations qui seraient celles de chacun en cas de mobilisation, un exercice a été joué à la Division frontière 2 lors du CR de mars 1970. Deux unités ont

¹ Le Commandant de la Division frontière 2 a fait effectuer cette judicieuse enquête dans son unité d'armée. Nous remercions vivement le colonel-divisionnaire Godet d'avoir mis à notre disposition cette remarquable étude du major F. Schaller — qui n'est certes pas un inconnu de nos lecteurs — étude qui méritait, sans aucun doute, une large diffusion. Elle porte à de nombreuses réflexions que des lecteurs exprimeront peut-être à leurs camarades. Mft

été retenues: une compagnie de fusiliers romande et une batterie d'artillerie bilingue. L'unité a été rassemblée sans qu'aucun homme ne sache en quoi allait consister l'exercice. Le thème suivant a été lu, commenté, et soumis à la réflexion de chacun par le chef de service Armée et Foyer et son camarade de la Brigade frontière 2:

« La situation politico-militaire s'est détériorée à tel point au cours de ces dernières semaines, que le Conseil fédéral a décidé, comme première mesure, de maintenir sur pied, pour une durée indéterminée, les troupes qui accomplissent actuellement leur CR.

Vous ne démobiliserez donc pas samedi prochain. Vous demeurerez en service pour une période qu'il est impossible de fixer à présent.

Dans ce contexte, quels problèmes se posent à vous sur:

- le plan familial;
- le plan économique et social;
- le plan de la vie à l'unité durant une longue période;
- le plan de l'anxiété, de la peur, du manque de confiance;
- le plan des remèdes à envisager. »

L'unité fut ensuite fractionnée en cinq groupes, ayant à leur tête un chef, sous-officier ou appointé, désigné par le commandant d'unité. Les officiers n'intervenaient pas dans l'exercice. Les groupes travaillèrent durant deux heures dans des locaux séparés, pour étudier chacun l'un des cinq sujets soumis dans le thème. Les chefs de groupe avaient été renseignés sur leur mission la veille au soir par les deux chefs de service Armée et Foyer. En fin de travail, ils remirent un bref rapport écrit mentionnant les questions soulevées. L'unité fut à nouveau rassemblée. Les chefs de groupe donnèrent un compte rendu des travaux du groupe. Durant une heure et demie, les chefs de service Armée et Foyer et le commandant d'unité répondirent aux questions posées, sans prétendre, bien entendu, épuiser un sujet aussi vaste.

L'exercice a été joué le même jour dans les deux unités, de façon absolument identique, le matin à la batterie d'artillerie, l'après-midi à la compagnie de fusiliers.

1. *Remarques générales*

Le succès de l'expérience est dû à l'intelligence et à la conscience avec lesquelles les chefs de groupe ont dirigé le travail. Ils furent d'emblée

conscients de la difficulté d'une telle tâche et, dès la veille, ne le cachèrent pas. Cela laissait bien augurer du sérieux avec lequel le travail serait mené.

De leur côté, les hommes déclarèrent spontanément apprécier le fait qu'on étudie les difficultés qui, dans les circonstances imaginées, pourraient être les leurs. Le travail a suscité chez chacun un réel intérêt.

Quatre remarques paraissent devoir être formulées avant de relever les problèmes soulevés dans le cadre des groupes de travail.

En premier lieu, il est certain qu'aucun soldat n'avait jusque-là pensé sérieusement et méthodiquement aux problèmes que poserait, à lui-même et aux siens, une mobilisation générale de l'Armée. Chacun avait bien songé par accident à tel ou tel aspect particulier de l'événement, probablement sous l'influence de souvenirs évoqués par un père ou un parent jadis mobilisé. La réflexion n'était pas allée au-delà d'une approche très superficielle de ces questions.

Ensuite, on ne peut manquer d'être frappé par la difficulté éprouvée par ces jeunes hommes, dont l'âge moyen ne dépasse guère vingt-quatre ans, à se représenter une situation qu'ils n'ont jamais vécue et à saisir les véritables problèmes concrets qui se poseraient à chacun. Dans les cinq groupes, il est apparu que la question primordiale, en face de laquelle les autres ne comptaient que pour peu de chose, était celle des congés. Quand aurons-nous des congés, de quelle durée, à quelle cadence de répétition fut l'interrogation immédiatement posée par chacun. Il fallut, avant de passer à un travail sérieux, lever cette hypothèque et expliquer que la mobilisation d'une Armée de milice est un fait trop grave et trop lourd de conséquences pour qu'elle soit opérée dans le but exclusif de donner des congés.

Ce qui ne manqua pas non plus d'impressionner vivement fut l'incompréhension assez totale, et réciproque, des milieux agricoles à l'égard des citadins. Dans l'esprit de beaucoup de jeunes salariés, les agriculteurs feront l'objet d'une sollicitude — de la part des communes et des autres pouvoirs publics — qui écarte d'eux tous les inconvénients d'une mobilisation; ils ne retireront de celle-ci que les avantages matériels d'une position professionnelle devenue subitement dominante. Pour de nombreux jeunes agriculteurs, en revanche, eux seuls auront à pâtir de la mobilisation, car la mécanisation des exploitations fait que nul ne pourra plus les remplacer à la ferme; certains d'entre eux sont allés jusqu'à

soutenir que tout agriculteur devrait être dispensé du service, alors que celui-ci est sans inconvénients majeurs pour les salariés. L'ignorance, partagée par chacun des deux groupes, des problèmes réels qui se posent à l'autre, est proprement stupéfiante. Ici, l'insuffisance d'une information, plus encore sur le plan civil que militaire, apparaît évidente. Le simple appel à l'objectivité et l'affirmation selon laquelle chacun, en vérité, doit surmonter de grosses difficultés, qui lui sont propres, n'ont convaincu personne.

Enfin, le peu de différences entre les enseignements recueillis dans chacune des deux unités a aussi constitué une surprise. La zone de recrutement, le canton, la langue parfois, l'arme différaient d'une unité à l'autre. Malgré cela, ce qui fut dit l'après-midi avait déjà été formulé le matin, à quelques nuances près. Ces propos reflètent donc bien les préoccupations de jeunes soldats qui n'ont de commun que leur âge et l'époque qu'ils vivent.

2. *Questions soulevées par le groupe « plan familial »*

Comment resterons-nous en contact avec notre famille? Qui l'informerait des circonstances et de l'évolution de la situation?

Ma femme est une étrangère que son accent trahit immédiatement; elle n'est pas encore pleinement assimilée; en mon absence, qui protégera ses intérêts?

Si je dois me battre contre des Italiens, alors que ma femme est italienne, dans quelle situation suis-je placé? Comment surmonter ce cas de conscience?

Quelle solution envisage-t-on pour résoudre le problème sexuel, dans le cas d'une famille ainsi séparée durant des mois? (Vive discussion sur le sujet, qui laisse apparaître des conceptions de plus en plus divergentes des relations sexuelles, de la famille, du mariage et des mœurs en général).

Si ma femme ou mes enfants sont malades, est-on certain que les assurances-maladies fonctionneront normalement en temps de mobilisation? Et en cas de guerre?

Peut-on être assuré que nos propres troupes, stationnées dans les localités habitées par nos familles, se comporteront honnêtement? (On paraît en général plus soucieux du comportement des autres à l'égard des nôtres que du sien propre envers les autres, dont on ne dit rien).

Ma femme pourra-t-elle retirer normalement nos économies à la banque? Les banques demeureront-elles ouvertes, ou auront-elles fui avec notre épargne? (Une préoccupation inverse se manifeste ailleurs; voir sous chiffre 6).

Qui s'assurera que ma famille disposera d'un revenu minimum?

Le ravitaillement en vivres de nos familles sera-t-il organisé? Comment? Le sera-t-il assez tôt? Fonctionnera-t-il normalement?

Qui assurera la continuité de la formation professionnelle de nos enfants, afin qu'au retour à une situation normale, ceux-ci ne soient pas des déclassés?

Qui éduquera mes enfants, ce que ma femme, qui est étrangère, ne peut faire seule? (Ces questions d'éducation et de formation professionnelle sont fréquemment posées, alors même qu'aucun soldat n'a des enfants en âge d'apprentissage. En revanche, l'instruction primaire et secondaire ne paraît poser aucun problème: chacun se dit convaincu qu'il y a suffisamment d'instituteurs retraités et surtout d'étudiants pour assurer la continuité de l'enseignement à ces niveaux).

Le travail forcé sera-t-il institué pour les civils, et donc pour les membres de nos familles? Qu'exigera-t-on d'eux à titre de travail obligatoire, ou pour la protection civile?

Nos familles seront-elles évacuées avant l'invasion?

Le logement des habitants des localités touchées par les bombardements est-il d'ores et déjà prévu ailleurs?

La protection civile est-elle suffisante? Permet-elle de garantir la survie de la famille? En est-on vraiment assuré?

Qui sera chargé de la protection des biens que nous laissons à l'arrière? Qui s'opposera au pillage de mon logement si ma femme s'est réfugiée chez ses parents?

Comment les membres de notre famille doivent-ils se comporter à l'égard d'une éventuelle troupe d'occupation?

3. *Questions soulevées par le groupe « plan économique et social »*

Comment continuer de produire, dans l'agriculture, si les machines indispensables sont réquisitionnées, et si les carburants font défaut?

Le métier de paysan est devenu si technique que l'agriculteur ne peut plus être remplacé par un manœuvre, un chômeur ou un retraité.

Seul, un paysan peut remplacer un paysan, mais aucun ne sera plus disponible. A-t-on songé que la mobilisation d'un paysan, c'est la fin de la production dans la ferme?

Pour assurer la production de l'usine, on engagera à ma place un homme qui ne fait pas de service. Qui me rendra mon emploi à la démobilisation? Qui m'évitera le chômage?

Le nombre des étrangers naturalisés ne cesse de croître; ils ont les mêmes droits que nous, mais ne font cependant pas de service. Ils prendront nos places. Est-on assuré qu'ils seront contraints de nous les rendre à la démobilisation?

Mon secteur économique, l'industrie automobile, sera naturellement en chômage complet. Tous les garages seront fermés ou auront fait faillite. Que deviendrai-je entre les périodes de service? Qui me fournira un emploi répondant à ma formation? Qui s'occupera de moi?

Comme étudiant, me donnera-t-on la possibilité de poursuivre les semestres et de préparer mes examens malgré les mobilisations? Sinon, je n'aurai certainement pas le courage, ni d'ailleurs les possibilités matérielles, de reprendre mes études après quelques années de mobilisation.

Quelles seront exactement les conditions matérielles garanties à l'employé d'usine, au fonctionnaire, au commerçant mobilisés? Sur quel revenu chacun pourra-t-il compter?

Qu'advient-il, durant les mobilisations, de mon parc de machines non payé? Suis-je assuré d'être dispensé du paiement des acomptes réguliers que je dois effectuer tous les mois? Ou saisira-t-on mes machines? Dans ce cas, qui supportera ma perte?

Le service de la dette sur notre mobilier de ménage devra-t-il se poursuivre comme si ma paye m'était encore intégralement et régulièrement assurée? Cela me serait impossible, car la charge est très lourde maintenant déjà. Qui s'opposera à la saisie de mes meubles? (On a l'impression que beaucoup de jeunes ménages ont largement fait usage des ventes à crédit).

Ma femme devrait aller travailler en usine pour compenser la réduction de mon revenu. Qui, alors, s'occupera de mes enfants?

Les travailleurs étrangers seront-ils immédiatement refoulés, en cas de mobilisation? (On paraît le souhaiter assez vivement, même si personne ne s'étend longuement ni très volontiers sur le sujet. L'incidence économique considérable d'une telle mesure sur l'ensemble du pays, et

donc sur la situation matérielle des mobilisés eux-mêmes, échappe complètement.)

Quelle sera l'attitude du Gouvernement à l'égard d'éventuels réfugiés de l'extérieur? Les refoulera-t-on ou les accueillerons-nous? (Il n'a pas été possible de connaître avec certitude le sens de la question, les sentiments qu'elle exprime.)

Le ravitaillement, le rationnement, le contrôle des prix, la protection civile sont-ils assurés de disposer d'assez de personnel pour fonctionner normalement?

Les loyers devront-ils être payés comme avant, ou des réductions sont-elles prévues pour les mobilisés?

Le paiement des primes d'assurances sera-t-il suspendu, ou du moins réduit? Sinon, qui payera pour nous?

En cas de guerre, les compagnies d'assurances feront toutes faillite. Qui, dans ces conditions, nous remboursera de nos dommages?

Qui payera l'intérêt hypothécaire dû par un mobilisé? Et l'amortissement sera-t-il suspendu pour la durée de la mobilisation?

L'impôt sera-t-il dû sur la base du gain réalisé lors des années précédentes, comme tel est le cas actuellement, ou ne portera-t-il que sur le gain réduit de la période de mobilisation?

Faute de toucher régulièrement ma paye, ma famille devra déménager dans un logement moins coûteux. Qui trouvera pour moi ce logement à prix modique? Qui payera les frais du déménagement? Suis-je au moins certain d'obtenir un congé pour assurer moi-même le déménagement?

Qui rétablira l'équité et la justice entre le mobilisé qui touchera toute sa paye et celui qui devra se contenter de la prestation de la caisse de compensation?

Quelles dispositions sont prévues à l'encontre de ceux qui ne font pas de service, s'enrichiront à nos dépens, et prendront nos clients et nos places?

Si je décède au service, ma femme et mes enfants toucheront-ils ma paye comme si j'avais vécu normalement, et jusqu'à la fin de ma vie active supposée?

4. *Questions soulevées par le groupe « plan de la vie à l'unité »*

N'ayant jamais été en service, en dehors de l'ER, plus de trois semaines consécutives, les jeunes soldats éprouvent une grande difficulté à saisir

les problèmes concrets qui se poseraient à une unité en service durant plusieurs mois. Ils réalisent assez mal la situation.

Le travail qui sera exigé de nous sera-t-il le même, en service actif, que durant les CR? Sinon, que ferons-nous tous les jours?

Le commandement militaire prévoit-il de nous procurer des distractions, durant les longs mois de service actif, afin de nous occuper un peu et de maintenir notre moral?

Aura-t-on la possibilité d'entretenir nos connaissances professionnelles, ou de poursuivre nos études, durant des périodes de mobilisation prolongées?

Comment sera assurée notre information objective sur la situation politico-militaire, et comment sera-t-on certain de connaître toute la vérité?

Par qui nos familles seront-elles immédiatement informées de nos mouvements et de nos lieux de stationnement, si on ne peut plus téléphoner pour une raison quelconque, ou plus correspondre? (L'importance du secret d'une telle information échappe à beaucoup.)

Peut-on être certain que la poste de campagne fonctionnera encore normalement?

Nos familles seront-elles autorisées à visiter périodiquement et régulièrement nos stationnements, un peu comme à l'ER actuellement, et des facilités de transport leur seront-elles accordées à cette fin?

Lors des congés, devra-t-on payer soi-même son billet CFF, comme dans les CR, ou un bon de transport nous sera-t-il donné à chaque congé?

Continuera-t-on d'appliquer un régime de faveur et d'accorder des congés spéciaux aux sportifs de compétition, ou admettra-t-on enfin que l'activité des salariés et des agriculteurs est aussi utile au Pays que celle des sportifs? (Formulée avec une certaine mauvaise humeur, cette remarque a immédiatement rencontré l'approbation unanime et véhémentement de tous les membres du groupe.)

Est-il prévu que nous disposerons tous de sacs de couchage, si nous devons vivre sous tente?

Quelle attitude dois-je avoir, si la localité où je suis en congé est attaquée par l'ennemi? Que dois-je faire?

La nécessité de tuer l'ennemi qui est son prochain sera-t-elle reconnue par chacun? Et ceux qui ne l'admettront pas, quelles mesures prendre à